

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A 10 h. 32 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi (heure normale de l'Est), suivant l'article 2(1) du Règlement.